

Séance du 30 juin 2026

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 5
dont représentés : 1
Votes pour : 36
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 36

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, M. BOURGEOIS, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, J. CHIPAUX, C. CODDET, V. DECOMBE, V. FRESET, J. GROSCLAUDE, P. GROSS, P-Y. GUERO, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, J. KARLÉ, P. LABEUCHE, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, H. NALCADI, A. NAWROT, V. ORLAT-BELOT, C. PARTY, R. PERRADIN, P. PLAISANCE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

Suppléante avec voix délibérative : F. BLANCO

Date de la convocation
24/06/2026

Pouvoirs : C. O'KEEFFE à V. DECOMBE, L. PISCHOFF à J-L. SALORT, N. POUILLET à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J. KARLÉ, C. CANAL à C. PARTY

Date de publication
07/07/2026

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 054-2026

Objet : Approbation de la séance du conseil communautaire du 28 avril 2026

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-15,

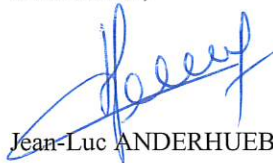
Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

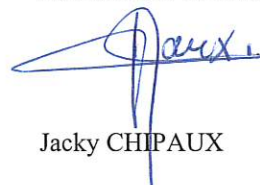
Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,



Jacky CHIPAUX